

# **Rapport annuel 2006**

**Juin 2007**

## **Note :**

*Ce rapport annuel d'activités du Comité de Vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, a été préparé par Transfert Environnement puis révisé et complété par les membres du Comité.*

*Transfert Environnement, une entreprise de communication environnementale indépendante, a collaboré à la création du Comité de vigilance, anime les séances du Comité et réalise les comptes rendus des réunions.*

*Ce rapport annuel, comprend une brève présentation du Comité de vigilance et de ses réunions. Chaque thème abordé dans ce document comprend, dans un premier temps, une explication du sujet, et dans un second temps, un résumé des activités du Comité qui y sont liées.*

---

## TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE .....	3
2. ACTIVITÉS DU COMITÉ .....	6
3. PRINCIPAUX DOSSIERS ABORDÉS .....	8
3.1 LES PLAINTES DES CITOYENS .....	8
3.2 LE CONTRÔLE DES GOÉLANDS.....	10
3.3 LE COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE .....	11
3.4 SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX .....	11
3.5 LE SUIVI DES ACTIVITÉS DU SITE .....	12
4. RÉSULTATS .....	14

## 1. CONTEXTE

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est né de la volonté du public d'être associé de plus près au suivi des activités de Waste Management (WM). Il a été mis en place le 27 février 2004 et son mandat a été révisé le 16 septembre 2004.

Son mandat est le suivant :

- faire des recommandations au gestionnaire pour limiter les impacts du site;
- permettre au milieu de s'informer et de suivre les activités du site;
- s'assurer du respect des normes applicables.

Le Comité rassemble des citoyens intéressés, notamment des résidents du voisinage, des gestionnaires municipaux, des agriculteurs, des groupes environnementaux, des intervenants du secteur de la santé et des gens d'affaires. Cette représentativité permet d'assurer une bonne diffusion de l'information, une expression diversifiée d'opinions, des échanges riches en points de vue et une évaluation plus équilibrée des problèmes soulevés. La composition du Comité peut changer en fonction de l'intérêt de ses membres ou de leur statut dans l'organisme qu'ils représentent. Des représentants de WM sont présents aux rencontres du Comité afin de répondre aux questions des membres et de fournir le soutien technique nécessaire à son bon fonctionnement. À la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et vérifié par les membres. Il est ensuite affiché publiquement dans les municipalités environnantes.

Fin 2006, la représentativité était la suivante :

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Représentants des voisins		Lorraine Couet
	Président du Comité	Yvon Berthiaume
		Robert Proulx
		André Boucher
		Roger Landry
		Robert Vedrine
		Mme Dominique Berger
Représentants du milieu municipal	Municipalité de Sainte-Sophie	Yvon Brière/ Louise Melançon
	MRC de La-Rivière-du-Nord	Danielle Simard
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Christian Leclair
	Municipalité de Saint-Hippolyte	Louise Lalonde / Geneviève Simard

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Représentant des groupes environnementaux	Association des riverains du lac L'Achigan	Jean-Pierre Deschênes
Représentants des organismes socio-économiques	Club récréatif et équestre des Laurentides	Marie-Josée Desrosiers
	CLD de La-Rivière-du-Nord	Sonia Paquette
Représentant du milieu agricole	Norfraises	Renée Latour

Représentants de Waste Management		
Représentants du site	Directeur général des lieux d'enfouissement au Québec	Daniel Brien
	Directeur de l'ingénierie et de l'environnement	Ghislain Lacombe
	Directeur des opérations du site	Simon Mercier
	Directeur des affaires publiques	Martin Dussault

Animateur	Transfert Environnement	André Delisle
Rapporteur	Transfert Environnement	

Certaines personnes ressources peuvent également être invitées lors des réunions lorsque cela est nécessaire. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2006, les personnes ou groupes suivants ont été invités :

Organismes	Personnes ressources	Sujets abordés
Golders et Associés	M. Jimmy Côté	Qualité des eaux souterraines
Gaz Métro	M. Serge Pozzo Di Borgo	Informations sur les problèmes d'odeurs
Gaz Métro	M. Pierre-André Blais	Informations sur les mesures prises pour régler les problèmes d'odeurs
	M. Serge Pozzo Di Borgo	

Les membres du Comité se réunissent au moins quatre (4) fois par année afin de discuter du fonctionnement du site, des améliorations à apporter et des préoccupations soulevées dans le milieu. Lors de ces réunions, certains dossiers particulièrement problématiques, peuvent mener à la création de sous-comités spécifiques, en charge d'étudier les dossiers en question et d'informer les autres membres du Comité.

Finalement, un rapport annuel est rédigé pour rendre compte des activités du Comité pour l'année écoulée. Ce rapport annuel s'intègre dans le plan de communication qui a été adopté en 2005 par le Comité de vigilance, et dont le but est de faire connaître le Comité à la population, d'augmenter la visibilité et le rayonnement de ses activités, de valoriser les résultats obtenus sur les divers dossiers et de susciter l'intérêt à participer au Comité. Dans ce plan, le Comité a également insisté sur son indépendance d'action et de diffusion d'information par rapport à WM.

Le présent rapport, le deuxième du Comité, expose les activités et les dossiers majeurs qui ont été traités lors des différentes réunions tenues au cours de l'année 2006, ainsi que les actions de suivi effectuées et en cours.

## 2. ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le Comité s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2006 soit le 23 février, le 25 mai, le 12 octobre et le 14 décembre. Au cours de ces réunions de nombreux sujets ont été abordés :

Date	Sujets traités
Réunion du 23 février	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Changement de nom d'INTERSAN pour Waste Management</li> <li>➤ Rapport d'activités               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité technique agricole</li> <li>• Comité sur l'eau potable de Sainte-Anne-des-Plaines</li> <li>• Registre des plaintes</li> <li>• Suivi de la mise en œuvre du plan de sécurisation</li> <li>• Projets de construction pour l'année 2006</li> </ul> </li> <li>➤ Groupe de travail sur les goélands               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussion sur les moyens d'actions du groupe de travail</li> </ul> </li> <li>➤ Plan de communication pour le Comité               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du plan</li> <li>• Définition des priorités</li> </ul> </li> </ul>
Réunion du 25 mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport d'activités               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité technique agricole</li> <li>• Registre des plaintes</li> <li>• État d'avancement des travaux du système de traitement des eaux</li> </ul> </li> <li>➤ Qualité des eaux souterraines               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des résultats d'échantillonnage suite au déversement</li> <li>• Présentation des résultats d'échantillonnage des eaux souterraines</li> </ul> </li> <li>➤ Suivi des actions du groupe de travail sur les goélands               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche d'appui</li> <li>• Démarches auprès des autorités</li> <li>• Information du public</li> </ul> </li> <li>➤ Présentation du premier rapport annuel du Comité de vigilance (Rapport 2005)</li> <li>➤ Fonctionnement du Comité de vigilance               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconduction du Président</li> <li>• Mandat du comité technique agricole</li> </ul> </li> <li>➤ Points d'information               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information du Comité sur la publication du <i>Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles</i></li> </ul> </li> </ul>

Réunion du 12 octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suivi de la réunion du 25 mai <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention de Gaz Métro sur les problèmes d'odeurs</li> <li>• Mise en marche du système de traitement des eaux</li> <li>• Rapport annuel du Comité</li> </ul> </li> <li>➤ Rapport d'activités <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité technique agricole</li> <li>• Registre des plaintes</li> <li>• État d'avancement des travaux d'aménagement de nouvelles cellules</li> </ul> </li> <li>➤ Suivi des démarches du groupe de travail sur les goélands <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'un permis d'abattage sélectif auprès du Service Canadien de la Faune (SCF)</li> <li>• Lettres d'appui reçues</li> </ul> </li> <li>➤ Définition des dossiers prioritaires par les membres du Comité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Odeurs – goélands – autres nuisances (bruit) – Impacts environnementaux (qualité de l'eau et traitement du lixiviat, qualité de l'air et traitement des biogaz, etc.)</li> </ul> </li> <li>➤ Point d'information et de suivi <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du bilan 2004 de Recyc-Québec sur la gestion des matières résiduelles au Québec et autres points</li> <li>• État de la route</li> <li>• Redevances sur l'élimination</li> </ul> </li> </ul>
Réunion du 14 décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport d'activités <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des actions sur les odeurs</li> <li>• Registre des plaintes</li> </ul> </li> <li>➤ État d'avancement du système de traitement des eaux</li> <li>➤ Démarches auprès du MDDEP</li> <li>➤ Rencontre avec le Service canadien de la faune</li> <li>➤ Point d'information et de suivi <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec</li> <li>• Priorités 2007</li> </ul> </li> </ul>



### 3. PRINCIPAUX DOSSIERS ABORDÉS

Parmi les nombreux sujets abordés en 2006, les dossiers principaux sont les plaintes reçues, le traitement des biogaz, le traitement des eaux, la mise en œuvre du plan de sécurisation, l'obtention du permis d'effarouchement des goélands, le comité technique agricole, le bilan de gestion des matières résiduelles de Recyc-Québec, ainsi que le suivi des autres activités du site.

#### 3.1 Les plaintes des citoyens

Certains citoyens émettent des plaintes sur le site soit à la municipalité, soit directement auprès de WM. Ces plaintes sont traitées par l'entreprise qui met en œuvre des mesures pour régler le problème le cas échéant. Lors des réunions, WM expose chacune de ces plaintes aux membres du Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres du Comité peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments pour la population locale.

Huit plaintes ont été reçues en 2006 soit :

Date de la plainte	Nature	Mesures correctives
11 janvier	Odeurs de biogaz	Problème chez Gaz Métro (soupape de sécurité ou « relief valve »)
19 janvier	Odeurs de biogaz	Problème de soupape de sécurité chez Gaz Métro. Recalibrée le 20 janvier 2006. Demande écrite d'un plan d'actions correctives à Gaz Métro Travaux de branchement de nouveaux puits en cours sur le site.
23 janvier	Odeurs de biogaz	En attente du plan d'actions correctives de Gaz Métro Travaux de branchement de nouveaux puits de captage en cours sur le site.
Février 2006	Odeurs de biogaz	Les travaux causant l'odeur furent rapidement complétés et par le fait même, la source des odeurs fut éliminée.
28 septembre	Odeurs et bruit de fusils	Relance de Gaz Métro concernant la problématique

		des odeurs générées par leur procédé. Demande de permis d'abattage des goélands en traitement, ce qui diminuera l'utilisation du matériel pyrotechnique.
19 octobre	Odeurs et bruit de fusils	Relance de Gaz Métro concernant la problématique des odeurs générées par leur procédé. Les travaux causant les odeurs furent complétés le plus rapidement possible. Utilisation d'un système de suppression des odeurs.
5 décembre	Odeurs	Mise à jour de la liste de distribution des avis d'odeurs. Travaux de branchement du nouveau collecteur complétés et remise en marche de la torchère.

(Source : Registre des plaintes de WM)

Durant l'année 2006, les plaintes majeures concernaient surtout des problèmes d'odeurs de biogaz dus notamment à un problème de soupape de sécurité (« relief valve ») chez Gaz Métro ainsi qu'à des travaux d'amélioration du système de collecte des biogaz. Une lettre de plainte officielle a été préparée par le Comité et envoyée à Gaz Métro. Des mesures correctives ont été mises en place et WM a assuré le Comité que dorénavant, ils avertiraient le voisinage lors de travaux d'entretien ou d'amélioration du système de biogaz pouvant causer des problèmes d'odeurs.

En décembre, des représentants de Gaz Métro ont été invités à la réunion du Comité pour parler des travaux qui étaient entrepris au niveau de leurs installations. Ils ont commencé par expliquer d'abord l'origine des odeurs dont se plaignent les citoyens. Ces odeurs proviennent des vapeurs s'échappant du système de compression des biogaz. Pour y remédier, il faut brûler ces vapeurs. Les travaux ont donc consisté à installer un nouveau brûleur, plus performant, au poste de compression. Gaz Métro a par ailleurs invité les membres du Comité à venir visiter les nouvelles installations.

Les autres plaintes qui ont également été formulées concernaient des bruits de fusil entendus dans le voisinage du site. Il s'est avéré que ces bruits de fusil étaient dus à des tirs de pistolet pour effaroucher les goélands.

### 3.2 Le contrôle des goélands

Le dossier des goélands a également été un dossier central au cours de l'année 2006. En effet, pour venir à bout de ce problème avec les goélands, le Comité a entrepris la démarche d'obtenir un permis d'abattage sélectif. La procédure d'obtention de ce permis, entreprise depuis 2005 par le Comité, a finalement abouti. Un groupe de travail a spécialement été mis sur pied pour faire avancer les choses. Les moyens d'actions entrepris ont été les suivants :

- Recherche d'appui auprès des autres sites d'enfouissements : en réponse à sa lettre de demande d'appui auprès de ces sites d'enfouissement, le Comité a reçu 19 lettres d'appui.
- Obtention du soutien de la Municipalité de Sainte-Sophie : une lettre a également été envoyée au maire de Sainte Sophie afin d'obtenir son appui, cela s'est traduit par une résolution autorisant « *l'utilisation restreinte et spécifique d'une arme à feu pour le contrôle des goélands sur la propriété de Waste Management* »
- Obtention du soutien de la MRC : une lettre a été envoyée au Préfet de la MRC afin d'obtenir son appui, cela s'est également traduit par une résolution appuyant les démarches du Comité de vigilance et de Waste Management.
- Envoi de lettres aux agriculteurs voisins du site afin de connaître leurs préoccupations par rapport aux goélands : peu de réaction de la part de ces derniers, il a fallu les relancer une seconde fois.
- Démarche auprès de la Direction de la santé publique (DSP) afin de connaître leur analyse sur le problème des goélands (lien entre la présence des goélands et les risques pour la santé) : la DSP émet un avis réservé quant à la relation de cause à effet entre la présence de goélands et les risques pour la santé mais soutient que la population devrait prendre des précautions en ne buvant pas par exemple l'eau provenant des cours d'eau touchés.
- Communiqué de presse pour sensibiliser les citoyens à la problématique et les informer des précautions à prendre.
- Rencontre avec le Service canadien de la faune (SCF) : le SCF qui est l'instance gouvernementale responsable des espèces protégées dont entre autres les goélands, s'est engagé à agir avec WM dans un plan régional autorisant l'effarouchement par l'abattage sélectif des goélands sur le site d'enfouissement.

### 3.3 Le comité technique agricole

Le Comité technique agricole (CTA) qui existait bien avant la mise en place du Comité de vigilance, a entre autres pour mandat de surveiller la gestion environnementale du site d'enfouissement et la mise en place des mesures prévues au plan de sécurisation d'une part, et d'autre part de s'assurer que la communauté agricole sera compensée pour l'utilisation, à des fins autres qu'agricoles, de 32 hectares (ha) de terres agricoles du fait de l'agrandissement du site.

C'est dans ce cadre donc que depuis 2005, WM étudie avec le CTA, dont les activités sont suivies par le Comité de vigilance, la possibilité de partenariat avec un promoteur pour l'implantation à proximité du site d'un complexe de serres alimenté au biogaz. Le projet s'inscrirait dans un concept intégré de gestion optimale de l'énergie et des déchets. Cette proposition fait partie des mesures compensatoires de l'utilisation effective des 32 hectares de terres agricoles. WM s'engage à verser une partie des revenus issus de la vente du biogaz à un organisme sans but lucratif (OSBL) qui s'acquitterait du mandat de dynamiser l'industrie agricole de la région par des investissements, des conseils techniques, etc. L'organisme agirait en fonction de critères qu'il aurait lui-même établis et ne relèverait pas de WM.

Le CTA propose que cet OSBL soit sous l'égide du Centre local de développement (CLD) qui en gèrerait les fonds sous la direction d'un comité indépendant décisionnel. Les réflexions sur le montant et la méthode de la compensation (qui s'ajouterait au projet de serres) sont toujours en cours.

Le Comité continue à suivre ce dossier afin de s'assurer du respect des conditions de redistribution et de sécurité énoncées.

### 3.4 Système de traitement des eaux

En 2005, WM a construit sur sa propriété, un système de traitement des eaux de lixiviation provenant du site en vue de leur rejet dans le ruisseau aux Castors. Ce système est constitué d'un réacteur biologique séquentiel (RBS) dans un réservoir de béton d'une capacité de rétention de 5000 à 6000 mètres cubes. Le RBS fait partie du plan de sécurisation du site de Sainte-Sophie. Il devait entrer en fonction au courant de l'année 2006.

Cependant, à la suite d'une imperfection détectée en mars 2006, des travaux correctifs ont dû être entrepris, avec entre autres, l'installation d'une nouvelle membrane dans le réservoir. La mise en marche du réacteur a été programmée au printemps 2007, et ce, après la réalisation de tests d'étanchéité

Par ailleurs, un incident est survenu en mars 2006 dans un des vieux bassins de captage du lixiviat faisant partie des lagunes en argile devant être démantelées. Il s'agit de la découverte

d'une brèche, créée par un terrier animal, et qui a donné lieu à un écoulement de lixiviat. Un plan d'urgence a alors été déclenché comprenant les actions suivantes :

- Information du MDDEP et du Comité;
- Colmatage de la brèche;
- Pompage et récupération des eaux déversées;
- Échantillonnages par la firme Dessau Soprin de l'eau qui s'est écoulée afin d'éviter la pollution du milieu. Ces échantillonnages ont été par la suite remis au MDDEP qui a assuré un suivi environnemental.

Des travaux de colmatage de la brèche ont été entrepris et des mesures correctives ont dû être prises à la suite de cet incident avec une inspection plus systématique des digues.

### 3.5 Le suivi des activités du site

Une part importante des sujets traités par le Comité de vigilance concerne le suivi et les demandes d'information sur les activités de WM à Sainte-Sophie. Au cours de l'année 2006, le Comité a régulièrement suivi l'état d'avancement des travaux d'aménagement de nouvelles cellules sur le site d'enfouissement ainsi que la mise en œuvre du plan de sécurisation. En 2006, la phase 2 s'est poursuivie avec l'aménagement de nouvelles cellules sur une superficie de 6 hectares. Le Comité a pu vérifier que ces opérations s'effectuaient dans le respect des normes gouvernementales sur l'environnement et la sécurité.

Le Comité s'informe également sur les activités du Comité sur l'eau potable de Sainte-Anne-des-Plaines (CSAP) qui surveille la qualité des eaux à proximité du site. Un protocole signé en 2003 avec la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, engage WM à fournir à la Ville ainsi qu'au MDDEP, des résultats périodiques d'échantillonnage des eaux souterraines. Les résultats des analyses présentés montrent une amélioration de la qualité de l'eau surtout à la suite des travaux d'amélioration du site (construction d'une tranchée périphérique et opération d'une barrière hydraulique par pompage des eaux souterraines).

Le Comité est également tenu au courant de toute nouvelle information en lien avec la gestion des matières résiduelles. Ainsi, il a été informé de l'entrée en vigueur le 23 juin 2006, d'un nouveau règlement, le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, qui instaure une taxe de 10 \$/tonne pour tous les déchets éliminés par les municipalités et les entreprises. En d'autres termes, pour chaque tonne de déchets, 10 \$ doivent être versés en redevances au gouvernement du Québec. Ces redevances alimentent un fonds qui devrait atteindre 66 millions de dollars par année et qui est géré par Recyc-Québec. Il est prévu que ces sommes soient redistribuées aux municipalités au prorata de leur population pour l'année 2006 et en prenant également en compte leur taux de récupération à partir de 2007.

Enfin le Comité a aussi été informé du dépôt par Recyc-Québec du bilan 2004 sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Rappelons que le gouvernement du Québec a fixé comme objectif, l'atteinte d'ici 2008, d'un taux de 65% de mise en valeur des matières résiduelles valorisables et Recyc-Québec a été mandaté pour dresser le portrait biennal de l'atteinte des objectifs à l'échelle de la province. Ce bilan fait état de seulement 3% de taux d'augmentation de la récupération résidentielle entre 2002 et 2004. Des efforts doivent encore être fait surtout pour la récupération des matières organiques.

## 4. RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie mène ses activités depuis trois ans déjà. Il informe les citoyens et les organismes locaux de ses activités, à travers ses comptes rendus de réunions qui sont disponibles dans les bureaux de la MRC et les municipalités de Sainte-Sophie, de Sainte-Anne-des-Plaines et de St-Hyppolite. Toutefois, les activités du Comité ne se limitent pas à ces réunions, puisque ses membres participent à des événements, étudient les rapports et les présentations qui leur sont remis, effectuent des visites du site, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller quotidiennement les activités du site et ses impacts en déposant notamment des plaintes auprès de WM lorsque cela est nécessaire.

Du bilan de l'année 2006, le Comité peut se réjouir d'avoir vu aboutir ses efforts dans des dossiers tels que l'obtention du permis d'abattage sélectif de goélands sur le site d'enfouissement. De plus, les différentes démarches entreprises ont permis de donner une plus grande visibilité au Comité.

Le plan de communication du Comité a également été mis en œuvre de façon formelle, en ciblant mieux les priorités et les moyens d'action.

Le président du Comité de vigilance, M. Yvon Berthiaume s'est vu renouveler le mandat par les autres membres. Ce mandat est d'une durée de un an.

### *Priorités pour 2007*

Pour 2007, les membres du Comité ont déterminé les dossiers prioritaires sur lesquels ils voulaient se pencher, ces priorités de travail proviennent des sujets non traités en 2006 mais elles concernent également des sujets récurrents que sont les nuisances dues à la présence du site. Ainsi, ces dossiers sont les suivants :

- les odeurs
- les goélands
- les autres nuisances (Bruit, etc.)
- les impacts environnementaux (qualité de l'eau et traitement du lixiviat, qualité de l'air et traitement des biogaz, etc.)

D'autres sujets tels que la sécurité du camionnage (surveillance et sensibilisation des camionneurs), le traitement des eaux usées, les nouvelles constructions et les modifications de services au site, le projet d'agrandissement et la consultation sur ses impacts, les activités de fermeture et de suivi de la phase I continueront d'être à l'ordre du jour des rencontres.